



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 2018-185-42 modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 9 octobre 2018, le conseil municipal a adopté le projet du règlement numéro 2018-185-42 modifiant le règlement 185 sur le zonage comme suit :

Description de la zone concernée :

« La partie de la zone CI-2 qui sera agrandie à même une partie de la zone A-2 est située au nord du chemin Rhéaume et à l'ouest de la rue Principale. »

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

D'incorporer les dispositions du règlement no URB-2015-6-2018 modifiant le schéma d'aménagement révisé no 205, soit de modifier les plans de zonage intitulé « Zone agricole » et « Périmètre urbanisation » afin d'agrandir la zone commerciale/industrielle CI-2 à même une partie de la zone agricole A-2.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi, le 13 novembre 2018 à 19h00 à l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel, quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ce projet. Au cours de cette assemblée, le conseil municipal expliquera le projet et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures habituelles d'ouverture.
4. Ce projet ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Fait et donné à Saint-Michel, ce 12^e jour du mois d'octobre 2018.

(s) Caroline Provost

Caroline PROVOST

Secrétaire-trésorière adjointe

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 7 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SESSION)